



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-486

Déposé le : 10.03.2020

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

Titre de l'interpellation : Moins c'est haut, plus SEMO ?

Le dynamisme exceptionnel de la Suisse n'est plus à démontrer. Son système de formation duale envié dans le monde entier est l'une des raisons qui font que notre pays peut maintenir un taux de chômage remarquablement bas, en comparaison internationale.

Si ces résultats peuvent nous réjouir, l'accès à l'apprentissage n'en demeure pas moins difficile pour près d'un quart des jeunes du canton. Ainsi, près de 2'000 jeunes bénéficient chaque année d'une mesure de transition, comme notamment d'un Semestre de Motivation (SEMO). Ceux-ci, au nombre de 6 dans le canton, misent sur une approche pratique afin de permettre aux jeunes de s'insérer dans le monde professionnel à la sortie de l'école obligatoire ou suite à une rupture de leur première formation initiale. Les SEMO leur permettent de faire des stages en entreprise, de travailler dans des ateliers productifs et de prendre part à des projets concrets ou à des chantiers d'utilité publique, favorisant ainsi le savoir-faire pratique au savoir théorique pur et simple.

Il est encore utile de rappeler que la Confédération s'est fixé l'objectif que le 95% des moins de 25 ans terminent une formation certifiante. Le taux de certification dans le Canton de Vaud étant un des moins bons de Suisse (86% en 2016), le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) a fait de cet objectif le premier de ses quatre chantiers prioritaires pour les années à venir.

Les SEMO vaudois ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années, obtenant un taux moyen d'insertion proche de 70%, alors que la moyenne suisse est plutôt à 60%. La recette de ce succès vient en grande partie du fait que les jeunes sont activés à 100%, dans un environnement proche de celui des entreprises. De plus, leur rythme de travail y est similaire à celui qu'ils connaîtront en tant qu'apprentis, soit environ 20% de cours et 80% de travail en atelier.

De nombreux employeurs le reconnaissent : un jeune qui est passé par un SEMO est un jeune qui connaît déjà son métier d'apprenti.

De plus, grâce à leur activation à 100%, les jeunes ont l'occasion de tester leur projet professionnel avant de débiter l'apprentissage. Ceci réduit nettement le risque de rupture d'apprentissage, dont le taux est malheureusement encore trop élevé dans le canton, comme dans le pays.

Cette activation des jeunes à 100% au sein de SEMO, pourtant essentielle à leur succès, semble être remise en question depuis quelques temps, avec par exemple la création en 2018 de la mesure « SEMO coaching » (suppression des cours et du travail en atelier). Deux projets pilotes sont également menés actuellement à Yverdon et Lausanne, visant à activer les jeunes à temps partiel.

Une prise en charge partielle peut éventuellement convenir à une petite minorité mais ne répond

pas aux besoins de la plupart des jeunes à la recherche d'une formation ou en rupture d'apprentissage. De plus, le fait de laisser des jeunes « désœuvrés », même partiellement, durant plusieurs mois avant leur entrée en apprentissage ne peut pas les préparer à la réalité et aux attentes du monde professionnel. Les autres principales mesures de transition (EdT, Cofop, Racc) prévoient d'ailleurs toutes une activation à 100%.

D'autre part, les SEMO étant essentiellement financés par l'assurance chômage, leur subventionnement a fortement baissé ces dernières années. En effet, à l'instar des autres Mesures du Marché du Travail (MMT) financées par le SECO (programmes d'emplois temporaires, Cours, ...), il est directement lié au taux de sans-emploi en Suisse.

Moins de chômage, moins de subventions pour l'insertion des jeunes. Ceci est problématique pour les SEMO car ces derniers œuvrent en prévention du chômage et non en conséquence de celui-ci. Leur fréquentation n'est donc pas directement liée au nombre de chercheurs d'emploi, comme c'est le cas pour les autres MMT.

A la lumière de ces éléments, j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Quel regard le Conseil d'Etat pose-t-il sur les prestations fournies par les SEMO vaudois ?
- 2) Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il à moyen terme la prise en charge des jeunes bénéficiant des prestations des SEMO, plus précisément leur taux d'activation ?
- 3) Le Conseil d'Etat serait-il prêt à compenser les baisses de subventions fédérales provenant du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) afin de maintenir une prise en charge optimale pour jeunes vaudois en recherche d'une formation professionnelle ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



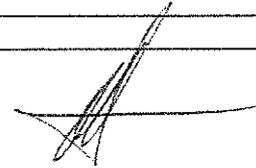
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Nicolas Croci Torti

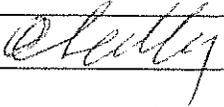
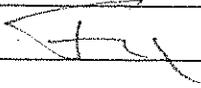
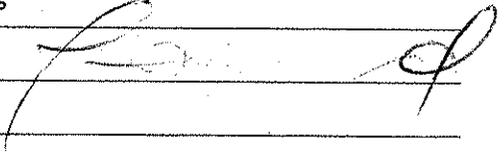
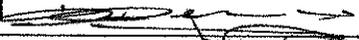
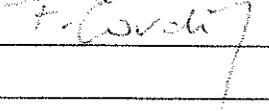
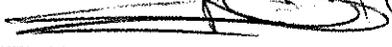
Signature :



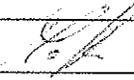
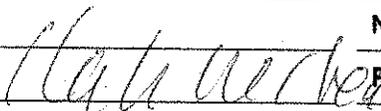
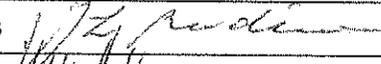
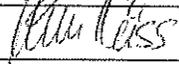
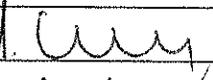
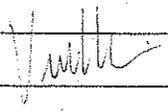
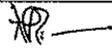
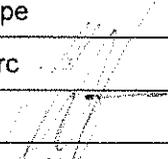
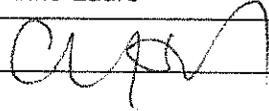
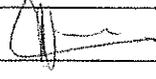
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

## Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine 	Evéquo Séverine
Aschwanden Serge 	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves 
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé 
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence 	Courdesse Régis	Gaudard Guy 
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Gardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François 	Devaud Grégory	Glavre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel 	Gross Florence
Cardinaux François 	Dubois Carole 	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Jobin Philippe	Mottier Pierre François 	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neumann Sarah	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Neyroud Maurice	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick 
Labouchère Catherine 	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Petermann Olivier 	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Marion Axel	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Radice Jean-Louis 	Treboux Maurice
Matter Claude 	Räss Etienne 	Trollet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Meldem Martine	Richard Claire	Volet Pierre
Melly Serge 	Riesen Werner	Vuillemin Philippe 
Métraux-Botteron Anne-Laure	Rime Anne-Lise 	Vuilleumier Marc 
Meystre Gilles 	Romanens Pierre-André 	Wahlen Marion
Miéville Laurent	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Misiego Céline	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mojon Gérard	Ruch Daniel	Zünd Georges
Montangero Stéphane	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre